

# OPÉRATIONS DE BROYAGE DES VÉGÉTAUX À DOMICILE

Les branches sont des ressources pour votre jardin. Broyées, elles peuvent être utilisées en paillage sur vos plantations ou ajoutées en matière sèche dans votre composteur.

## Vous souhaitez faire broyer vos végétaux à domicile avec vos voisins ou des connaissances ?

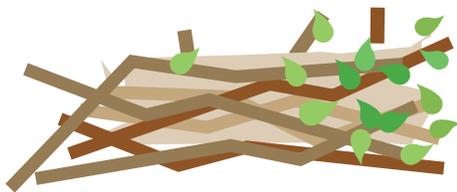
Avant de vous inscrire, assurez-vous de remplir ces conditions :

- 1 Au moins 3 foyers participent à l'opération
- 2 L'accès à votre terrain est d'au moins 1,20 mètre de large
- 3 Entre 1 et 5 m<sup>3</sup> à broyer au total
- 4 La zone prévue pour le broyeur est d'au moins 30 m<sup>2</sup>
- 5 Les végétaux à broyer respectent les règles suivantes :

### Végétaux acceptés

Tous types de tailles de haies saisonnières

(y compris les feuillages persistants)



Branches de 1 à 10 cm de diamètre

### Végétaux refusés



Feuilles



Tonte de gazon



Souches



Espèces exotiques (ex : bambou), mûrier



Planches de bois



Arrachage de haie

### Comment s'inscrire ?

Remplissez le formulaire en ligne sur [rm.bzh/vegetaux-broyage](https://rm.bzh/vegetaux-broyage) ou en flashant le QR code :



Une fois inscrit, merci de respecter votre engagement : sans frais pour les usagers, ces opérations ont un coût pour la collectivité.

 RENNES  
MÉTROPOLE

Plus d'infos  
[metropole.rennes.fr](https://metropole.rennes.fr)  
0 223 622 622

